

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 5

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

**Représentés :** Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : avenant à la convention du cadastre solaire entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Le 15/03/2021, le PNRHL et le PHLV ont signé une convention de partenariat technique et financier pour la réalisation d'un cadastre solaire numérique. Ainsi, depuis juin 2022, cet outil est fonctionnel et à disposition des habitants du territoire sur le site <https://haut-languedoc.cadastre-solaire.fr/>.

Il a pour objectif de délivrer un premier niveau d'information sur le potentiel lié à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'orienter les utilisateurs vers les services de conseils et d'instruction réglementaire compétents. En 2023, ce sont près de 4 000 connexions qui ont été recensées, soit en moyenne plus de 300 utilisateurs par mois.

Comme indiqué dans l'article 8 de la convention en référence, celle-ci peut être modifiée par avenant par accord des parties prenantes, en particulier pour faire évoluer le service.

L'avenant proposé, joint à ce rapport, a pour objet de prolonger d'un an supplémentaire l'hébergement du site web du cadastre solaire à partir de juin 2024 jusqu'en juin 2025, pour un coût prévisionnel de 2 160 € TTC (1 800 € HT).

Cette action est déjà intégrée au programme d'actions 2024 du PNRHL, en tant que maître d'ouvrage et du PHLV, en tant que partenaire.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

Financier	Montant (€ TTC)	Part
Région Occitanie	1 728 €	80 %
Autofinancement PNRHL	216 €	10 %
Autofinancement PHLV	216 €	10 %
<b>Total</b>	<b>2 160 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- signer avec le PNRHL l'avenant joint à ce rapport

- réaliser tous actes afférents

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

- signer avec le PNRHL l'avenant joint à ce rapport
- réaliser tous actes afférent
- 

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,  
Jean ARCAS

